



RÈGLEMENT INTÉRIEUR - Mise à jour du 17/06/2026

ARTICLE 1 : Par le fait de son inscription, et du règlement de sa cotisation, chacun devient adhérent de l'association « Satolas en forme ». L'adhérent mineur sera représenté lors de l'assemblée générale par son représentant légal.

ARTICLE 2 : Chaque adhérent se doit de respecter les horaires de cours. L'arrivée doit se faire avant le début du cours, sans perturber le cours qui se déroule. De même, les parents qui accompagnent un mineur doivent respecter l'horaire de fin de cours pour récupérer leurs enfants.

ARTICLE 3 : Tout adhérent mineur doit être accompagné par une personne majeure à l'intérieur des locaux où se déroule le cours ; ce dernier doit s'assurer de la présence du professeur, en début de cours ; de même, à la fin du cours, les parents doivent venir chercher leur enfant à l'intérieur des locaux.

ARTICLE 4 : Aucun adhérent mineur ne quittera la salle sans la présence d'un adulte responsable venu le récupérer. Les enfants doivent attendre leurs parents à l'intérieur des locaux.

ARTICLE 5 : Aucune personne non adhérente ne peut assister au cours, sauf autorisation du professeur. Le futur adhérent bénéficie de séances d'essai jusqu'au 18/09/26. Les enfants accompagnant un parent pendant son heure de cours sont tolérés à condition que leur présence ne perturbe pas le cours ; ils ne peuvent en revanche pas participer au cours et les jeux de ballons, notamment, sont interdits.

ARTICLE 6 : L'adhérent doit participer au cours avec une tenue appropriée au sport ; les cheveux doivent être attachés.

ARTICLE 7 : Des délais de paiement peuvent être accordés, avec un étalement en 3 fois maximum sur les mois d'octobre, novembre et janvier ; la totalité de la cotisation devra être réglée au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

ARTICLE 8 : toute année commencée est entièrement due et ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Une proratisation de l'adhésion se fera en cas d'inscription à partir de janvier.

ARTICLE 9 : Un questionnaire médical est obligatoire pour toute nouvelle inscription attestant l'absence de problèmes de santé.

ARTICLE 10 : Le port de bijoux, d'objets de valeur ou d'espèces, ainsi que de téléphones portables est déconseillé. En cas de perte, de vol ou de casse, l'association et le professeur ne pourront être tenus pour responsables.

ARTICLE 11 : Il est interdit de manger ou de mâcher du chewing-gum pendant les cours ; il est également strictement interdit de fumer dans les locaux.

ARTICLE 12 : Tout adhérent, à jour de ses cotisations, bénéficie des garanties corporelles souscrites par l'association pour le compte de ses adhérents. L'association leur tient à la disposition les garanties souscrites, ainsi que leurs montants. Toutefois, l'adhérent peut souscrire à titre personnel une assurance complémentaire.

ARTICLE 13 : Les adhérents doivent respecter le professeur, les autres adhérents ainsi que les locaux et le matériel. Les professeurs et/ou le bureau se réservent le droit d'exclure un adhérent en cas de non-respect du présent règlement, d'indiscipline grave ou de comportement nuisant au bon déroulement du cours.

ARTICLE 14 : En cas de sous-effectif sur un créneau (- de 5 adhérents de manière récurrente), l'association se réserve le droit de modifier soit les créneaux, soit les âges par groupe, soit le contenu du cours, voire de le supprimer.

ARTICLE 15 : Seuls les adhérents à jour de leurs inscriptions et cotisations auront accès aux cours. Des contrôles d'adhésion pourront être effectués de manière aléatoire tout au long de l'année avant les cours.

ARTICLE 16 : Les parents souhaitant que les professeurs récupèrent leurs enfants au périscolaire afin d'assister au cours s'engagent à prévenir les services de la mairie.

ARTICLE 17 : Suspension des cours pendant les vacances scolaires pour les enfants et uniquement pour les vacances de Noël pour les adultes, début des cours après le forum des associations et fin de saison le 30 juin. Aucun cours ne sera dispensé les jours fériés.

ARTICLE 16 : en cas d'absence d'un professeur, dans la mesure du possible nous essaierons de le remplacer. Toutefois si nous sommes amenés à annuler, vous serez prévenus par mail pour les adultes et par message WhatsApp pour les groupes enfants.